

# POSTULAT

**Auteur** Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, und Reinhold Schnyder, AdG/LA  
**Objet** Un avenir pour la médecine de famille ambulatoire en Valais  
**Date** 16.11.2018  
**Numéro** 2.0265

---

L'important problème de relève concernant les soins de base par des médecins de famille est soulevé depuis plus d'une décennie, notamment par le biais de différentes interventions du Grand Conseil. En 2012, la commission d'experts Soins ambulatoires et de premiers recours du Département de la santé a été créée afin d'analyser la situation, de formuler des directives et des recommandations claires et de coordonner l'activité des différents partenaires.

Cela a permis d'ouvrir le cabinet médical d'urgences des médecins de famille (HANOW) à l'hôpital de Viège, qui décharge beaucoup le corps médical pour le service médical de garde dans le Haut-Valais. La collaboration des médecins et des autorités d'Entremont a permis d'ouvrir la Maison de la santé du Grand Entremont à Sembrancher. D'autres centres médicaux ont vu le jour dans le Bas-Valais.

Malgré ces exemples positifs, les efforts accomplis jusqu'à présent ne sont pas encore suffisants. 55% des médecins de famille valaisans ont plus de 60 ans. Les cabinets médicaux doivent fermer sans avoir trouvé de successeur. Malgré des offres attrayantes pour des rapports de travail sans risque financier, les cabinets de groupe existants ne trouvent pas non plus de médecin pour les soins de base.

Le montant de l'indemnisation des prestations médicales dans le secteur ambulatoire privé rend encore plus difficile de recruter des médecins. La valeur du point TARMED pour les médecins privés est bien plus basse en Valais que dans les cantons voisins:

- Valais: 82 centimes
- Vaud 95 centimes pour HSK, tarifsuisse, 96 centimes pour CSS
- Berne 86 centimes (propharmacie possible: remise des médicaments au cabinet)
- Fribourg 91 centimes
- Tessin 93 centimes
- Uri 86 centimes

Les coûts d'exploitation d'un cabinet diffèrent moins au sein de la Suisse, mais le rendement dépend nettement de la valeur du point. Avec un point qui vaut actuellement 82 centimes, le Valais n'est pas concurrentiel par rapport aux autres cantons pour attirer la relève des médecins. Une augmentation de la valeur du point permettrait aussi d'améliorer la sécurité financière pour l'exploitation du cabinet médical d'urgences des médecins de famille (HANOW) à Viège, comme le déficit d'exploitation augmente en raison de la faible valeur du point et des interventions du Conseil fédéral dans le système tarifaire ambulatoire au 1.1.2018.

## Conclusion

Pour les raisons indiquées et afin d'assurer le futur de la médecine de famille ambulatoire en Valais, nous prions le Conseil d'Etat:

- d'améliorer les conditions de reprise des cabinets privés dans le domaine des soins de base;
- d'assurer l'agrandissement et le financement d'une structure de service médical de garde dans l'ensemble du Valais, analogue au modèle de l'HANOW à Viège (maison de la garde à l'hôpital de Viège);
- d'augmenter la valeur du point (TARMED) dans le domaine ambulatoire de manière à ce que le Valais puisse recruter la relève médicale, dans un contexte de concurrence intercantonale, afin d'assurer les soins médicaux de base.